



Flash d'information n° 389 du 9 novembre 2020

Pôle RH

RAPPEL + ERRATUM - Entretien Professionnel 2020...


La fin de l'année approche, n'oubliez pas de procéder aux entretiens annuels de vos agents.

Documents relatifs à l'Entretien professionnel :


[Liste des critères](#)

[Modèle de délibération](#)

[Procédure de mise en place](#) document modifié, nouveauté 2021

[Convocation de l'agent](#)

[Notice à l'attention de l'agent évalué](#)

[Compte rendu de l'entretien professionnel](#) document modifié, nouveauté 2021

[Diaporama \(PowerPoint\)](#) (réunions de décembre 2015).

[Cas pratiques](#)

[Compte Personnel de Formation \(CPF\)](#)
**RAPPEL :**

■ Les comptes rendus d'entretien professionnel devront nous être retournés pour le : **31 janvier 2021** au plus tard. **N'envoyez que des copies par courrier postal ou déposées directement au CDG18, mais non pas par mail.**



N'envoyez uniquement les copies des comptes rendus des agents pour lesquels vous voulez proposer un avancement de grade ou une promotion interne et ce avant le 31 janvier 2021.

→ Nous vous rappelons que pour bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, il est impératif de respecter cette date.

→ Le Complément Indemnitare Annuel (CIA) est également soumis à cet entretien professionnel.

■ Les éventuels recours seront examinés uniquement lors de la CAP du mois de mai 2021.

Nouveau Conseil d'Administration du Centre de Gestion du CHER (CDG 18)...



Consultez la composition du nouveau Conseil d'Administration du CDG18, installé le 2 novembre 2020

[en cliquant ici...](#)

Information

RAPPEL

Coronavirus - COVID-19



Suite à l'allocution présidentielle d'hier soir, nous tenons à vous informer que les services du Centre de Gestion restent joignables téléphoniquement ou par courriel pendant ce nouveau confinement. Durant cette période trouble, nous resterons à vos côtés et ferons notre maximum pour que nos missions premières soient assurées. Comme conseillés par les différentes circulaires ministérielles, nos services privilégient le télétravail avec un présentiel limité au strict minimum.

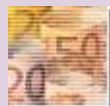
Pour rappel, il vous est toujours possible de consulter notre site Internet et notamment l'onglet COVID-19 où vous trouverez tous les documents administratifs et techniques pour assurer la continuité du service public et revoir ou modifier votre Plan de Continuité d'Activité (PCA).

[En savoir plus...](#)

Rémunérations



GIPA 2018 → versement en 2019...



[Infos paie...](#)



Bernadette FEVRIER
02.48.50.82.53
compta@cdg18.fr



Le [décret n° 2020-1298 du 23 octobre 2020](#) prolonge le mécanisme de la [GIPA](#) pour la période de référence du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2019.

[Arrêté du 23 octobre 2020](#) fixant au titre de l'année 2020 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat :

- taux de l'inflation : + **3,77%** %,
- valeur moyenne du point en 2014 : **55,5635 €**,
- valeur moyenne du point en 2018 : **56,2223 €**.

Attention ! la GIPA doit-être versée avant le 31 décembre 2020

[Accéder au simulateur GIPA \(2015/2019\) versement en 2020](#)

Modalités d'attribution de l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique...

Décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique
>> Ce décret détermine les modalités d'attribution et de calcul de l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique créée par l'article 23 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Ces dispositions sont intégrées aux décrets régissant les principes généraux applicables aux agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique.

Publics concernés : agents contractuels de droit public.

Entrée en vigueur : le décret s'applique aux contrats conclus à partir du 1er janvier 2021.

[JORF n°0260 du 25 octobre 2020 - NOR : TFPF2016393D](#)

Destinataire : [Nom]